



1

24^{ème} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 18 au 29 janvier 2016

PASSAGE DU MOZAMBIQUE
GENEVE, LE 19 JANVIER 2016

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR: Karim SILUE, Conseiller

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation du Mozambique, à l'occasion de son 2ème passage au mécanisme de l'EPU et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous notons avec appréciation l'engagement du gouvernement mozambicain dans la promotion et la protection des droits de l'homme ; ce qui se reflète par le versement d'une contribution financière au Haut-Commissariat aux droits de l'homme en 2013 et la ratification de différents instruments juridiques internationaux.

Nous saluons également les réformes relatives aux droits de l'homme entreprises par le Mozambique au niveau de sa législation, notamment l'adoption, en 2014, d'un nouveau Code pénal davantage conforme aux standards internationaux en matière de droits de la femme et de l'enfant.

Monsieur le Président,

Eu égard aux nombreux défis auxquels le Mozambique doit encore faire face, en raison de la complexité de la problématique de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ma délégation voudrait lui adresser les recommandations suivantes :

1. Procéder à la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
2. Renforcer sa politique de promotion de l'égalité des sexes.

Pour terminer, nous encourageons le Gouvernement du Mozambique à poursuivre sa coopération avec les mécanismes internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme.

Je vous remercie.